

TRAIL LA ROMAGNATOISE

LE REGLEMENT 2026

AU 04/10/2025

Le présent document définit le règlement sportif de l'évènement.

Les modalités d'organisation de la course sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et/ou sécuritaire et de leur adaptation nécessaire à la sécurité des coureurs à l'approche de l'évènement et pendant l'évènement.

Votre inscription à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Chaque coureur s'engage, au moment de son inscription, à respecter les mesures prises par l'Organisateur et à se tenir informé de l'évolution des règles de participation à l'évènement.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier et d'adapter les parcours, les déroulés et programme des courses, l'emplacement de certains postes, ainsi que le nombre maximum de participants par course afin de garantir la sécurité des coureurs.

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course ;
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement ;
- Je m'engage à respecter le présent règlement en tous points ;
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir ;
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part ;
- J'ai lu, compris et accepté qu'en cas de fausse déclaration, l'organisation se réserve le droit d'annuler mon inscription sans remboursement des frais payés ;
- J'accepte le traitement de mes données personnelles tel que mentionné dans l'article concerné ;
- Je reconnais recevoir de l'organisation, des communications que ce soit par correspondance, email, message ou tout autre service de communication électronique, indispensable à ma participation à l'évènement et à ma sécurité, et à figurer sur la liste des inscrits et dans les résultats.

ARTICLE I. PARCOURS, HORAIRES ET PARTICULARITES

Samedi 31 janvier 2026

Romagnatorix 14 km 440 D+

Départ à 15h30 de Romagnat le 31 janvier. Arrivée à Romagnat.

Ultraraccourcix 8 km 185 D+

Départ à 15h45 de Romagnat le 31 janvier. Arrivée à Romagnat.

Courses enfants (si les conditions météorologiques le permettent) à partir de 14h

Dimanche 1^{er} février 2026

Trail du Golloix 51 km 1 700 D+

Transfert en bus depuis Romagnat à 6h30, pour une arrivée prévue à 7h sur Olloix.

Pour toutes les personnes qui souhaitent se rendre directement au départ, il est **obligatoire** de le signaler au plus tard le 30 janvier à 18h par mail à romagnatoise@yahoo.com et de faire contrôler son matériel obligatoire à la salle mise à disposition à Olloix entre 7h15 et 7h30. **Un manquement à ces deux consignes vaudra disqualification.**

Salle à disposition pour vous changer et consigne pour ramener vos affaires à l'arrivée (services inclus dans le prix du dossard).

Départ à 8h le 1^{er} février d'Olloix. Arrivée à Romagnat.

Une cote ITRA de 500 minimum est requise à la date de l'inscription pour pouvoir participer.

Barrière horaire au km 43 fixée à 5h45 (moyenne 7,50 km/h). Au-delà, le coureur sera ramené en minibus à l'arrivée.

Épreuve limitée aux 70 premiers inscrits.

Conquête de la Gaule 45 km 1 590 D+ - Label bronze FFA

Départ à 8h45 le 1^{er} février de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Barrières horaires

- Au km 13 : fixée à 1h50. Au-delà, le coureur sera dirigé vers le parcours du 27 km et classé sur cette épreuve.
- Au km 37 : fixée à 5h00. Au-delà, le coureur sera ramené en minibus à l'arrivée

Épreuve exclusivement réservée aux licenciés FFA Compétition – Course qualificative aux Championnats de France de Trail Long

Ronde des Plateaux 38 km 1 470 D+ -

Départ à 8h45 le 1^{er} février de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Barrières horaires

- Au km 13 : fixée à 1h50. Au-delà, le coureur sera dirigé vers le parcours du 27 km et classé sur cette épreuve.
- Au km 30 : fixée à 5h00. Au-delà, le coureur sera ramené en minibus à l'arrivée

Assaut de Gergovie 27 km 960 D+ - Label bronze FFA

Départ à 9h30 le 1^{er} février de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Épreuve qualificative aux Championnats de France de Trail Court

Nordix (marche nordique) 13,5 km 220 D+

Départ de Romagnat le 1^{er} février à 8h45 en bus pour un départ d'épreuve à 9h45 de Opme. Arrivée à Romagnat.

Retrait des dossards

- Du mercredi 28 janvier au vendredi 30 janvier : de 10h à 18h aux magasins Athlerunning d'Aubière ou d'Issoire en fonction du lieu choisi lors de l'inscription.
- Samedi 31 janvier : de 9h30 à 12h au magasin Athlerunning à Aubière puis à partir 13h au village départ à Romagnat.
- Dimanche 1^{er} février : à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course au village départ à Romagnat.

SAUF le Trail du Golloix : retrait impératif du mercredi au samedi, pas de retrait le dimanche.

À tout moment, l'AS Romagnat Athlétisme, association organisatrice de l'épreuve, se réserve le droit de modifier les parcours ou de modifier les barrières horaires et l'horaire des épreuves.

Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait la sécurité des coureurs ou des bénévoles en danger ou en cas de force majeure. Cette annulation s'effectuera sans remboursement des droits d'inscription versés.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur l'ensemble des courses afin de pouvoir assurer le déroulement de chacune des épreuves dans des conditions optimales.

ARTICLE II. CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées via le site mis à disposition par l'organisation (aucune inscription sur place) www.altichrono.fr

Ouverture des inscriptions le 2 novembre 2025 à 20h, fermeture le 30 janvier 2025 (sous réserve de dossards encore disponibles).

Inscriptions groupe (10 personnes minimum) ouvertes à partir du 15 octobre.

Renseignements par mail romagnatoise@yahoo.com

Limite de dossards par épreuve

- Le Trail du Golloix : 70 dossards
- Conquête de la Gaulle : 200 dossards
- La Ronde des Plateaux : 200 dossards
- L'Assaut de Gergovie : 500 dossards
- La Romagnatorix : 550 dossards
- Ultraraccourcix : 300 dossards
- La Nordix : 90 dossards

Frais d'inscription (hors frais de service du site d'inscription).

Trail du Golloix : 48 €

Conquête de la Gaulle 45 € (réservé aux licenciés FFA compétition)

Ronde des Plateaux : 35 €

Assaut de Gergovie : 25 € (licenciés FFA 23 €)

Romagnatorix : 14 €

Ultraraccourcix : 10 €

Nordix : 13 €

L'inscription est ferme et définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement même sur présentation d'un certificat médical.

La possibilité de céder son dossard à un autre concurrent est possible jusqu'au 11 janvier 2026 via le site d'inscription.

Pour valider son inscription, le dossier doit comprendre :

- la saisie complète de son inscription sur le site d'inscription,
- le paiement,
- son PPS ou sa licence conforme, dépôt avant le 30 janvier sur le site d'inscription.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont titulaires :

- d'une licence FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité / Pass running en cours de validité,
- d'une autre licence en cours de validité : Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ETRANGERS

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition (à partir du 02/11/2025), à la plateforme web dédiée www.pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence ou du parcours prévention santé.

Les coureurs dont le dossier d'inscription ne sera pas complet sur le site d'inscription au plus tard le 30/01/2026 ne seront pas autorisés à prendre le départ.

ARTICLE III. MATERIEL OBLIGATOIRE ET SECURITE

TRAIL DU GOLLOIX

Matériel obligatoire

- Réserve d'eau de 500 ml
- Réserve énergétique pour tout le parcours
- Sifflet
- Couverture de survie
- Veste étanche avec capuche
- Téléphone portable chargé

Le matériel sera vérifié à la montée du bus à Romagnat ou au départ pour ceux se rendant par leurs propres moyens à Olloix (voir détails page 1).

CONQUETE DE LA GAULLE, RONDE DES PLATEAUX, ASSAUT DE GERGOVIE

Matériel obligatoire :

- Réserve d'eau de 250 ml
- Réserve énergétique pour tout le parcours
- Tenue adaptée aux conditions climatiques

Des contrôles aléatoires pourront avoir lieu avant le départ, durant la course ou à l'arrivée.
En cas de non-respect le coureur pourra être disqualifié

Matériel conseillé :

- Sifflet
- Couverture de survie
- Veste étanche avec capuche
- Téléphone portable chargé

ROMAGNATORIX, ULTRARACCOURCIX et NORDIX

Aucun matériel obligatoire n'est exigé mais une réserve d'eau de 250 ml, un téléphone portable chargé et une tenue adaptée aux conditions météorologiques sont fortement conseillés.

POUR L'ENSEMBLE DES COURSES

RAPPEL aux participants : vous êtes les premiers garants de votre sécurité en respectant les consignes, le matériel obligatoire et conseillé, les points de contrôles obligatoires et l'aide aux concurrents en difficulté.

Le dossard de la course comporte un numéro d'appel PC course pour les secours. Si vous êtes victime ou témoin d'un accident **ce numéro de téléphone est le seul qui doit être composé. Les secours seront organisés à partir de votre appel, ne pas composer le 112 ou 18.**

Le dossard doit être porté de façon intégrale et visible sur le devant du coureur (pas de pliage ou de découpage). **Pour la Conquête de la Gaule et l'Assaut de Gergovie qui sont qualificatifs pour les championnats de France de trail, le non-respect de cette consigne pourra valoir disqualification.**

Aucun gobelet sur les ravitaillements : se munir d'une Ecocup ou d'une flasque.

ARTICLE IV. ENGAGEMENT DES COUREURS ET ACCOMPAGNATEURS

- Rappelez-vous que vous évoluez dans un **milieu naturel**.
- **Respectez la faune et la flore : ne jetez pas vos déchets sur le sol.**
- Les ravitaillements personnels sont autorisés uniquement au niveau des zones de ravitaillement prévues par l'organisation.
- Accompagnateurs, ne fumez pas sur les ravitaillements
- Respectez les bénévoles qui sont présents pour la sécurité et le bon déroulement de la course.
- Respectez le balisage et les zones de parking mises en place par l'organisation.
- Venez en aide à un concurrent en difficulté.

ARTICLE V. PRATIQUES

- L'école de kiné de Vichy sera présente à l'arrivée des courses du dimanche pour des massages et faciliter votre récupération.
- Une consigne est mise à votre disposition. Seuls sont acceptés les sacs fermés type sac à dos ou sac de sport. Une contrepartie de 1 € est demandée et sera reversée à l'association « Le Bonheur des Petits Guerriers » (prix inclus dans le dossard du Trail du Golloix). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- Des vestiaires sont mis à votre disposition afin de pouvoir se changer ou prendre une douche. Merci de respecter la propreté des lieux. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- Des parkings sont situés aux abords du village départ. Vous recevrez la semaine précédant la course un guide avec plus de détails.

ARTICLE VI. ABANDONS / BLESSURES / ACCIDENTS

- Si vous deviez abandonner, il est impératif que vous en informiez un signaleur et que vous lui remettiez votre dossard. Au besoin ce dernier pourra demander au PC course de venir vous récupérer en minibus afin de vous ramener à l'arrivée.
- En cas d'accident/blessure grave : vous devez appeler le numéro de portable indiqué sur votre dossard. Lors de votre appel, communiquez le parcours sur lequel vous vous trouvez, la distance parcourue depuis le départ et la nature de l'accident/blessure.
- Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une blessure grave, il est de votre devoir de donner l'alerte et de rester à proximité de la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours : **un manquement à ce principe de bon sens vaudra disqualification.**
- Une équipe de la Croix Rouge est présente sur plusieurs points du parcours afin d'intervenir rapidement.

ARTICLE VII. BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires sont imposées aux participants de la Ronde des Plateaux (38 km) Conquête de la Gaule (45 km) et sur le Trail du Golloix (51 km).

Elles sont situées aux kilomètres 13 et 30 et fixées respectivement à 1h50 et 5h00 sur la Ronde des Plateaux, aux kilomètres 13 et 37 et fixées respectivement à 1h50 et 5h00 sur la conquête de la Gaule, et au kilomètre 43 et fixée à 5h45 pour le Trail du Golloix.

Une personne de l'organisation sera présente au niveau de ces barrières horaires.

Au kilomètre 13 de la Ronde des Plateaux et de la conquête de la Gaule, vous serez dirigé sur le parcours du 27 km, épreuve sur laquelle vous serez classé.

Aux kilomètres 30, 37 et 43, vous serez ramené à l'arrivée en minibus.

Cette disposition **est mise en place pour la sécurité des coureurs mais aussi des bénévoles** présents sur le parcours tôt le matin et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent dans des conditions hivernales pouvant être difficiles à affronter.

Des conditions de courses difficiles (neige, verglas, forte pluie, etc.) ne peuvent entraîner un allongement de ces barrières horaires, au contraire elles imposeront une application stricte de cette disposition.

Article VIII. JURY D'EPREUVE / RECLAMATIONS

Le jury est composé par :

- le comité d'Organisation ;
- l'équipe médicale présente sur la course ;
- les responsables des postes de contrôle concernés.

Les réclamations sont recevables par écrit avant les podiums concernés.

Son pouvoir de décision est sans appel.

ARTICLE IX. DISQUALIFICATION

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur pour les motifs suivants :

- Absence du matériel obligatoire.
- Ne pas porter le dossard dans son intégralité de façon visible sur le devant du coureur.
- Se faire suivre par un VTT ou par un « coureur assistant ».
- Se faire ravitailler tout au long du parcours, en dehors des zones de ravitaillements prévues à cet effet par les organisateurs. Les zones de ravitaillements sont accessibles aux accompagnateurs.
- Le non-respect des contrôleurs et bénévoles.
- **Le non-respect de l'environnement.**
- La non-assistance à un coureur blessé ou en danger.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course trail, dans un esprit de sécurité et d'équité.

ARTICLE X. RECOMPENSES

TRAIL DU GOLLOIX, CONQUETE DE LA GAULE, ULTRARACCOURCIX et NORDIX

3 premiers scratch hommes et femmes.

RONDE DES PLATEAUX, ASSAUT DE GERGOVIE, ROMAGNATORIX

3 premiers scratch hommes et femmes.

1^{er} de chaque catégorie (non cumulable avec le podium scratch)

Seuls les concurrents présents au moment des podiums seront récompensés.

ARTICLE XI. ORGANISATION

L'association AS Romagnat Athlétisme organise la Romagnatoise le samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février.

Le siège de l'association est situé au 1 allée Marie Marvingt 63540 Romagnat.

L'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

Contact par e-mail : romagnatoise@yahoo.com

ARTICLE XII. ASSURANCE

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des participants. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

ARTICLE XIII. CONTROLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus de se soumettre aux contrôles, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

ARTICLE XIV. ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (événement climatique, arrêté préfectoral, force majeure, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE XV. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Romagnatoise, chaque concurrent autorise expressément l'association AS Romagnat Athlétisme à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires .

ARTICLE XVI. CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse complète.